



AEC - Conseils services financiers (LCA.B3)

Type de sanction :

Attestation d'études collégiales (AEC)

Attestations de formation pour chaque niveau de formation N-3, N-4 ET N-5.

L'attestation d'études collégiales est découpée de façon à rendre la personne apte à occuper progressivement les postes d'*agent service à la clientèle* et *agent conseils en services financiers*.

Formation dispensée en classe virtuelle interactive (CVI)

La classe virtuelle interactive (CVI), en bref...

A partir de votre ordinateur, peu importe votre lieu de connexion, vous pourrez vous joindre au groupe de la classe virtuelle. La formation en classe virtuelle interactive (CVI) est dispensée via une page Web interactive où l'étudiant est en contact direct avec l'enseignant et les autres membres du groupe selon un horaire préétabli. Les étudiants entendent le formateur en direct et peuvent lui poser des questions. Tous les participants peuvent interagir entre eux et avec le formateur par la voix et le clavardage. Un tableau virtuel, dirigé par l'enseignant, et des applications offrent un contenu de formation accessible aux étudiants. Du matériel pédagogique est transmis à l'étudiant par voie de courrier électronique et par la poste.

Formation dispensée en ligne avec tuteur (à venir)

L'étudiant a accès à un environnement d'apprentissage en ligne conçu pour lui permettre de réaliser des activités d'apprentissage et d'évaluation à son rythme, et ce, avec le support individualisé d'un enseignant tuteur.

Modalités

- Vous avez déjà débuté le programme dans un autre cégep? Nous pouvons évaluer la possibilité de vous reconnaître certains cours réussis.

Objectifs du programme

Le programme Conseils services financiers s'adresse aux personnes qui travaillent ou qui ont travaillé à titre de caissier dans une institution financière et qui désirent accéder à un poste d'agent conseil en services financiers.

Le présent programme de formation vise à remplacer le programme Conseils financiers (AEC 901.39) qui a été officiellement désactivé le 31 décembre 2006 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le programme est d'une durée de 615 à 660 heures et comprend au total treize cours, dont douze sont obligatoires. Le dernier cours du programme est facultatif et permet à l'apprenant d'acquérir, s'il le juge à propos, une plus grande expertise en matière de crédit hypothécaire.

Cours offerts

410-805-BB	Finance, produits et services financiers	60 heures
383-902-BB	Initiation à l'économie	45 heures
410-806-BB	Notions de droit du secteur financier	45 heures
410-807-BB	Fiscalité des particuliers	60 heures
410-808-BB	Éléments de base en méthodologie financière	45 heures
410-809-BB	Initiation au crédit à la consommation, au crédit hypothécaire, au recouvrement et à la succession	60 heures
410-811-BB	Vente et mise en marché	45 heures
410-812-BB	Profil financier du client	45 heures
410-813-BB	Méthodologie financière	45 heures
410-814-BB	Approche client et négociation	45 heures
410-815-BB	Placements des particuliers	60 heures
410-816-BB	Approche conseil 1	60 heures
410-817-BB	Approche conseil 2	45 heures

Frais d'ouverture de dossier : 30 \$ (payable une seule fois avec la demande d'admission)

Cours de 45 heures : début semaine du 20 septembre 2010 (coût 675 \$)

Cours de 60 heures : début semaine du 13 septembre 2010 (coût 850 \$)

Conditions d'admission

- Diplôme d'études secondaires ou formation jugée suffisante par le cégep
- et
- Posséder une expérience de travail de six mois dans une institution financière.
- L'utilisation courante de l'informatique est un atout.

Renseignements

Groupe Collegia - Campus virtuel

Téléphone : 418 562-1240, poste 2182 ou 1 800 463-4299

Télécopieur : 418 562-1235

Courriel : campusvirtuel@collegia.qc.ca